

COMMUNE
de
RUSTENHART
68740



ARRETE MUNICIPAL

ARRETE N° 12 /2023

**Arrêté annulation de la cavalcade
de Rustenhart du dimanche 5 mars 2023**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et suivants,

Considérant l'accident mortel qu'il y a eu au rond-point de Rustenhart le dimanche 5 mars vers 2 heure
45 minutes du matin,

Arrête

Article 1^{er} : La cavalcade du dimanche 5 mars est annulée.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée :

- à la Sous-Préfecture de MULHOUSE ;
- à Monsieur le commandant de la Communauté de Brigades de ENSISHEIM
- à Monsieur le Président du Cercle Sportif et Culturel de RUSTENHART
- pour affichage sur les lieux du Carnaval de RUSTENHART et à la mairie

Fait à Rustenhart, le 5 Mars 2023



Le Maire : Frédéric GIUDICI